



C o m m u n i q u é

Le Conseil examinera le prix du Adderall XR au cours d'une audience publique

OTTAWA, le **19 janvier 2006** : Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés tiendra une audience publique à compter du 24 avril 2006 dans l'affaire Shire BioChem Inc. (« Shire ») et le prix du médicament Adderall XR. Une conférence préparatoire à l'audience se tiendra le 8 mars 2006.

L'audience a pour objet de déterminer, aux termes des articles 83 et 85 de la *Loi sur les brevets*, si Shire :

- vend ou a vendu au Canada, le médicament connu sous le nom de Adderall XR sur un marché canadien à un prix que le Conseil juge excessif, et,
- le cas échéant, de décider de l'ordonnance, s'il en est, qui doit être rendue.

Shire a fait la première vente du Adderall XR : capsules en concentration de 10 mg (DIN 2248809), de 20 mg (DIN 02248811), et de 30 mg (DIN 02248813) au Canada le 12 septembre 2002 dans le cadre du Programme spécial d'accès. Le 13 avril 2004, Shire a commencé à vendre trois autres concentrations du Adderall XR : de 5 mg (DIN 02248808), de 15 mg (DIN 02248810), et de 25 mg (DIN 02248812).

Le Adderall XR est indiqué pour le traitement du trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA).

Les personnes qui désirent intervenir dans cette affaire doivent déposer une requête d'intervention auprès du Conseil au plus tard le 10 février 2006. Ces personnes sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Conseil pour obtenir des renseignements sur la procédure.

L'Avis d'audience et l'Énoncé des allégations du personnel du Conseil sont affichés sur le site Web du Conseil sous les rubriques Publications et Audiences.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec la Secrétaire du Conseil.

Sylvie Dupont, Secrétaire du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

N° sans frais : 1-877-861-2350
Téléphone : (613) 954-8299

Télécopieur : (613) 952-7626
Courriel : sdupont@pmprb-cepmb.gc.ca
Site Web : www.pmprb-cepmb.gc.ca

www.pmprb-cepmb.gc.ca